Cfdt: DOUANE

RÉMUNÉRATION

PLUS DE CONTRAINTES ET TOUJOURS PAS D'ARGENT !

LA CFDT DOUANE INSISTE SUR LA QUESTION DE L'INDEMNISATION FINANCIÈRE ET DE LA COMPENSATION EN TEMPS DE RÉCUPÉRATION DES HORAIRES ATYPIQUES EN AG/CO ET DES ASTREINTES EN SURVEILLANCE.

La volonté affichée du Directeur Général est de redessiner la Douane de demain à travers la création des GLAT en Ag/Co et des GOST ainsi que des brigades d'astreinte en Surveillance.
Si la CFDT Douane ne s'oppose pas, par principe, à l'évolution des missions et de l'organisation de la Douane, elle refuse toute dégradation des conditions de travail et exige des compensations, financières mais aussi en temps de repos, afin de limiter les conséquences de ces nouvelles contraintes sur la santé et la vie familiale des agents.

Pour la CFDT Douane : nouveaux contrats de travail = nouveaux contrats sociaux.

DES AMBITIONS SANS MOYENS

Florian Colas souhaite une Douane (Surveillance et Op/Co) calquée sur les modèles de la Police (BAC) et de la Gendarmerie (PSIG). Il oublie simplement que ses prédécesseurs ont sabré nos effectifs au point que nous sommes aujourd'hui dix fois moins nombreux que nos homologues du ministère de l'Intérieur.

Il oublie aussi que les contraintes budgétaires actuelles rendent illusoire toute dotation suffisante pour indemniser correctement ces nouvelles formes de travail.

En résumé, notre DG a de grandes ambitions… mais une petite tirelire. À ce rythme-là, il ne manquera plus qu'à lancer une cagnotte Leetchi pour financer la réforme !

Santé, vie de famille, équilibre personnel : tout cela sera sacrifié sur l'autel de ses réformes et des indicateurs de performance !

CONCRÈTEMENT, QUE PRÉVOIT LE PROJET ?

- En Ag/Co, les agents sont amenés à intervenir en appui de la Surveillance (soirée, nuit, week-end) pour apporter leur expertise réglementaire.
- En Surveillance, le projet est encore plus déstructurant : création d'un échelon intermédiaire entre la DNRED et les BSI, les GOST, soumis à une astreinte toutes les trois semaines, et transformation des BSI en Brigades d'Astreinte au rythme d'astreinte quasi équivalent.

ASTREINTES ET HORAIRES ATYPIQUES, NOVEMBRE 2025

REJOIGNEZ NOUS !

FINANCES.CFDT.FR

ET EN CONTREPARTIE ?

Presque rien !

- Astreinte Surveillance : **150 € bruts par semaine**.
- Ag/Co : récupération limitée à **25 % du temps d'intervention** pour les agents amenés à travailler avant 8h et après 20h !

RUPTURE D'ÉGALITÉ ENTRE BRANCHES

Pour la CFDT Douane : missions similaires = moyens et rémunérations similaires.

Or le constat est sans appel :

- Heures de nuit non payées en Ag/Co
- Récupération en temps des horaires atypiques non prévue en Surveillance
- Décompte des horaires atypiques différents entre Ag/Co et Surveillance
- Défraiement des repas en mission inégale : taux de longue durée pour les Su, rien pour les Co
- Délais de route pour formation en école des douanes pris en compte pour les Su, au bon vouloir du chef de service pour les Co
- 1/2 d'heure chauffeur inexistant en Ag/Co

POUR UNE VÉRITABLE SYNERGIE ENTRE LES BRANCHES UN STATUT OP/CO

Pour la CFDT, il est clair qu'à mission égale, les moyens, l'indemnisation et la récupération doivent être identiques. Ce traitement équitable est la condition d'un travail serein entre les agents : tous doivent bénéficier des mêmes conditions (rémunération des heures atypiques, système de récupération, etc.).

Les agents Ag/Co doivent également pouvoir bénéficier de formations adaptées à leur statut, notamment sur les questions de sécurité, et disposer des mêmes canaux de communication sur le terrain, leur intégrité physique en dépend directement.

NOS REVENDICATIONS

La CFDT Douane demande l'application pleine et entière de l'arrêté du 8 février 2002 et l'arrêté du 17 octobre 2023 qui fixe les taux de rémunération et les modalités de compensations horaires des astreintes pour les agents SU **et l'ouverture d'une négociation pour obtenir son équivalent pour les interventions effectuées en horaires atypiques par les agents Ag/Co** :

- Paiement des astreintes hebdomadaires à 150 € brut, partiellement appliqué en Surveillance.
- Rémunération des heures d'intervention (astreintes ou horaires atypiques) à 22,86 € par heure, non appliquée, ni dans la branche Ag/Co, ni en Surveillance.
- Repos compensateur pour les heures d'intervention (en astreinte pour la Surveillance et en dehors des heures de bureau pour les Ag/Co) : appliqué partiellement en Ag/Co, inexistant en Surveillance.
- Reconnaissance de la retraite pour service Actif pour un agent CO exerçant en horaires atypiques.

Si le Directeur Général veut bâtir la douane de demain, il devra respecter les femmes et les hommes qui la font vivre aujourd'hui.
Pas de GLAT, pas de GOST, pas de nouvelles contraintes sans reconnaissance, sans compensation, sans justice sociale.

LA CFDT DOUANE LE DIT CLAIREMENT : PAS D'AMBITION SANS CONTREPARTIE !